



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **13 septembre 2010**

Décision n° **B-2010-1776**

commune (s) : Saint Priest

objet : Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2010 - Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 septembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Sangalli.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas).

Absents non excusés : MM. Arrue, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 13 septembre 2010**Décision n° B-2010-1776**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2010 - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.11.

Une démarche d'amélioration de la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) a été mise en œuvre à Saint Priest dans le cadre de la politique de la ville, à compter de 2001. Elle s'est développée d'abord sur le quartier de Bel Air puis à partir de 2008 dans le centre-ville dans le contexte de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville avec l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU). A cet effet, une convention ANRU a été approuvée en février 2007.

La GSUP constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Saint Priest du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009 et prolongé d'un an (jusqu'au 31 décembre 2010), par délibération n° 2010-1376 du conseil de Communauté du 22 mars 2010.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application, ainsi qu'à toutes les conventions-cadres de GSUP.

La convention-cadre de GSUP du plateau de Bel Air a défini les objectifs principaux suivants :

- l'amélioration du cadre de vie et des espaces extérieurs,
- la mise en place d'une régie de quartier,
- l'appui à la gestion de proximité de l'office Portes des Alpes Habitat,
- la participation des habitants.

La convention-cadre de GSUP du centre-ville et Beauséjour a défini les objectifs principaux suivants :

- l'amélioration de la gestion urbaine et du cadre de vie en renforçant la cohérence et les moyens de gestion existants et futurs,
- une amélioration du fonctionnement social des quartiers concernés en favorisant l'implication des habitants, des personnels de proximité et du réseau associatif local dans le processus d'amélioration de la vie quotidienne,
- une amélioration de la sécurité et de la tranquillité des habitants en renforçant les liens, au sein du CLS notamment entre proximité et institutions, police et justice notamment,
- un engagement des signataires à réaliser une partie des actions par des dispositifs spécifiques visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Le coût global des actions programmées en 2010 à Saint Priest s'élève à 515 212 € TTC, avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 44 575 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener sur chaque site pour l'année 2010, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver la programmation 2010 ainsi que l'attribution d'une subvention d'un montant de 44 575 € nets de taxe ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4588 du 18 décembre 2007, n° 2010-1376 du 22 mars 2010 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation GSUP de la commune de Saint Priest pour l'année 2010, telle que ci-annexée,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 575 € nets de taxe au profit de la commune de Saint Priest, Porte des Alpes habitat et des syndics des copropriétés privées dans le cadre de cette programmation,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, la commune de Saint Priest, Porte des Alpes Habitat et les syndics des copropriétés privées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et suivants - comptes 657 341, 657 370, 657 380 et 657 480 - fonction 820 - opération n° 1968.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2010.